



SITE NATURA 2000

« HAVRE DE ST-GERMAIN-SUR-AY – LANDES DE LESSAY »

Réunion du comité de pilotage du 27 mars 2018 Salle St-Cloud (Lessay)

- Compte-rendu -

Etaient présents (35)

Mme BARJOL – Conseil Départemental de la Manche (canton de Créances)
M. BINET – ONCFS 50
Mme BRIAULT Christelle – D.D.P.P.
M. CARPENTIER – Commune de Millières
M. CLEROT – Commune de La Feuillie
M. COUILLARD – Commune de Lessay
M. CRIQUET – Fédération des AAPPMA de la Manche / Société de pêche de Lessay
M. DOREY - DDTM 50/SML/GL
M. FILLOL – P.N.R. des Marais du Cotentin et du Bessin
Mme GAGNARD Emmanuelle – Ministère des Armées
M. GILARD – Groupe Mammalogique Normand
M. GILLES – Commune de Saint-Germain-sur-Ay
M. HANNOK - Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche
Mme HENNACHE – Conseil Départemental de la Manche
M. JACQUET – Syndicat des propriétaires forestiers
M. JORET – S.I.A.E.P. des sources du Pierrepontais
Mme LAPLACE-DOLONDE – Syndicat Départemental de l'Eau de la Manche
Mme LARSONNEUR-MOREL – Conseil Départemental de la Manche (canton d'Agon-Coutainville)
M. LAUNAY – C.C. Côte Ouest Centre Manche
M. LEMOIGNE – Commune de Créances
Mme LEROUVILLOIS, Secrétaire Générale de la sous-préfecture de Coutances.
M. LE GALL – Ministère des Armées
Mme LE REST – C.P.I.E. du Cotentin
Mme MARTEAU – Groupe Mammalogique Normand
M. PAIN - Syndicat Mixte des Espaces Littoraux de la Manche
Mme POULAIN – Conservatoire des Espaces Naturels de Basse-Normandie
M. ROBIOLLE – Commune de Muneville-le-Bingard
Mme STAUTH - C.P.I.E. du Cotentin
M. SUGY – C.C. Côte Ouest Centre Manche
M. TAPIN – P.N.R. des Marais du Cotentin et du Bessin
M. TARIN – Commune de Lessay
M. TIREL – G.R.A.P.E.
M. VATTIER – D.D.T.M. de la Manche
Mme VASSEUR – Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
Mme VIEL – Ministère des Armées

Etaient excusés

M. ETIENNE – O.N.F.
M. le délégué territorial Manche de l'Agence Régionale de Santé de Basse-Normandie
M. Le Président du Groupe d'Etude des invertébrés Armoricaains
M. Le Président du Comité régional conchylicole de Normandie

Après avoir remercié les participants de leur venue pour cette réunion annuelle du comité de pilotage du site Natura 2000 « Havre de Saint-Germain-sur-Ay et Landes de Lessay », M. Tarin ouvre la séance et présente l'ordre du jour de la réunion.

Elections : présidence et structure animatrice pour la mise en œuvre du DOCOB

Mme Lerouillois informe l'assemblée que l'on va procéder aux élections pour la présidence du COFIL et l'animation du Docob. M. Vattier complète en rappelant le contexte. La loi relative au développement des territoires ruraux du 21 février 2005 permet aux collectivités territoriales de prendre en charge l'animation du document d'objectifs. Une collectivité peut assurer la maîtrise d'ouvrage, la présidence pouvant être assurée par un élu d'une autre collectivité. Le mandant est de 3 ans. Si les collectivités ne souhaitent pas s'impliquer dans la démarche, l'État (le Préfet) reprendra alors cette maîtrise d'ouvrage.

Dans un premier temps, le président du COFIL doit être élu, le mandant de M. Tarin arrivant à échéance. Après discussion, l'assemblée se met d'accord pour procéder à l'élection à main levée. Seul candidat, **M. Couillard**, adjoint au maire de Lessay, est élu président du COFIL à l'unanimité des suffrages exprimés.

Dans un deuxième temps, il est procédé à l'élection de la structure animatrice. Le **P.N.R. des Marais du Cotentin et du Bessin** est à nouveau désigné à l'unanimité ; il s'appuie sur un relais local pour assurer la mission de mise en œuvre du second document d'objectifs, le **C.P.I.E. du Cotentin** (tout comme les années précédentes).

Présentation du bilan d'activités 2017 et du prévisionnel 2018

par Maïwenn Le Rest (C.P.I.E. du Cotentin) & Nicolas Fillol (P.N.R. des Marais du Cotentin et du Bessin)

Bilan des actions réalisées en 2017

1. Outils de mise en œuvre des actions inscrites au document d'objectifs (DOCOB)

❖ Contrats Natura 2000.

Rappel : pour les parcelles **non agricoles**, sur la base du volontariat, le signataire s'engage pour une durée minimale de 5 ans sur un cahier des charges comportant des engagements conformes aux orientations définies dans le document d'objectifs. Le contrat définit la nature des engagements et le montant des contreparties financières qui seront accordées au bénéficiaire sur le budget de l'Etat et sur le fond communautaire, le FEADER.

Les cahiers des charges des contrats Natura 2000 sont téléchargeables sur le site de la DREAL de Normandie à l'adresse suivante : <http://www.donnees.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/N2000/FR2500081DOCOB.pdf> (p.128) ou disponibles au CPIE du Cotentin.

Mme Le Rest présente le tableau des différents contrats Natura 2000 signés sur le site des landes de Lessay depuis 2012. La programmation des fonds européens 2014-2020 étant enfin finalisée, il est à nouveau possible de signer de nouveaux contrats Natura 2000.

Sept contrats sont en cours d'application dont un signé par la CC COCM en 2017 (lande de Millières) pour un montant de 14 976,12€.

Lieu	Signataire potentiel	Période	Coût	Etat d'avancement
Forêts communales de La Feuillie et de Pirou	CC COCM	2016-2020	32 966 €	Travaux en cours
Forêt communale de St-Patrice-de-Claids	CC COCM	2016-2020	14 778 €	Travaux en cours
RNN Tourbière de Mathon	CPIE du Cotentin	2016-2020	59 216 €	Travaux en cours
ENS Vallée de l'Ay	CD 50	2016-2020	9 977 €	Soldé
Dunes de Créances et de St-Germain-s/Ay	CC COCM	2016-2020	15 217 €	Travaux en cours
Nettoyage raisonné des laisses de mer	CC COCM	2016-2020	91 937 €	Travaux en cours
	CC COCM	2017-2021	14 976 €	Travaux en cours
TOTAL				239 067€

M. Vattier précise que depuis 2016, il est à nouveau possible de signer des contrats Natura 2000 après trois années creuses (2013 à 2015). Cependant, le contexte reste difficile notamment pour engager le paiement des travaux réalisés. En effet, dans le cadre de la nouvelle période de programmation 2014-2020, la gestion des fonds européens a été décentralisée ; ce sont maintenant les régions qui gèrent le FEADER. Cela implique la mise en place de nouveaux circuits financiers non opérationnels encore à l'heure actuelle. M. Vattier tient à excuser les services de l'Etat pour les retards pris dans l'instruction des différents dossiers. M. Tarin demande si le financement des années antérieures est perdu. M. Vattier explique que les engagements seront respectés mais que cela entraîne des difficultés d'avance de trésorerie. Il remercie d'ailleurs les bénéficiaires des contrats d'avoir tout de même engagé des nouveaux contrats malgré ce contexte difficile. Le site des landes de Lessay est le premier site du département en termes de contrats. M. Launay précise que ces retards obligent les collectivités à faire des emprunts.

Mme Le Rest poursuit en présentant deux exemples de travaux réalisés en 2017 dans le cadre des contrats Natura 2000 présentés précédemment.

- **Contrat « érosion du littoral ».**

Objectif (Docob) : F1. Lutter contre l'érosion des dunes

Travaux réalisés en 2017 : afin de limiter l'érosion dunaire au niveau des dunes de Créances et de St-Germain-sur-Ay, la CC COCM a signé un contrat Natura 2000 en 2016. En complément des travaux de rechargement en sable (hors contrat Natura 2000), le S.T.E.V.E. a posé des fagots en début d'année 2017 au niveau de la Pointe du Banc sur 300 ml à l'image des travaux déjà réalisés par le SyMEL sur les communes de Pirou et de Bretteville-sur-Ay. L'objectif de ces travaux est de fixer le sable et ainsi de permettre le développement de plantes comme l'Oyat (plante fixatrice de sable grâce à son système racinaire profond et très développé). En complément, des ganivelles ont été posées en arrière dune, le long du GR, afin de limiter le piétinement au niveau du cordon dunaire. Des photos prises en début d'année 2018 (après la tempête Eleanor) montrent que ces travaux ont été favorables : le sable a recouvert les fagots et la végétation s'est développée. Un rechargement en fagots serait à programmer.

- **Contrat « entretien lande de Millières ».**

Objectif (Docob) : A2. Maintenir les landes ouvertes

Travaux réalisés en 2017 : le S.T.E.V.E. a réalisé à l'automne 2017 des travaux de broyage mécanique de lande afin de limiter le développement du pin maritime.

Mme Le Rest poursuit en présentant le bilan des contrats Natura 2000 depuis 2009, date de révision du premier docob. Au total depuis 2009, **16 contrats** ont été signés ; le principal bénéficiaire est la CC COCM avec 9 contrats. Pour le moment, aucun propriétaire privé n'a signé de

contrat. Cela s'explique principalement par la difficulté d'avance de trésorerie ; le montant des travaux pouvant être conséquent. Le Conservatoire des Espaces Naturels Normandie Ouest a déjà signé un contrat en 2007 ; cette association envisage d'en signer un nouveau en 2018 sur la lande de la carrière (Muneville-le-Bingard).

Comme lors du précédent Docob, les contrats concernent principalement les landes. Contrairement au précédent Docob, les marais et le littoral bénéficient d'un plus grand nombre de contrats Natura 2000.

Comme le montre le tableau (diapo 13) :

- les objectifs en termes de restauration de landes ouvertes sont loin d'être atteints (18 %). Il est donc envisagé de réunir le groupe de travail « landes ouvertes » afin d'échanger autour du devenir des landes ouvertes au sein du site Natura 2000.
- les objectifs en termes de restauration de tourbières sont atteints à 50%,
- 6 ha de corridors/clairières ont été créés au sein de landes boisées ; de nouveaux travaux sont à venir en collaboration avec l'O.N.F.,
- la totalité des pare-feux à forts enjeux écologiques est entretenue par broyage mécanique avec exportation,
- les objectifs en termes de restauration/entretien de bas-marais sont atteints à 50%.
- la totalité du linéaire de laisses de mer est nettoyée de façon manuelle et sélective (enlèvement des macro-déchets d'origine anthropique ex : bouteilles d'eau, etc.)
- le Docob vise l'entretien de trois stations de Flûteau nageant. Deux stations sont entretenues dans le cadre de contrats Natura 2000, une troisième par un propriétaire privé ; l'objectif est donc atteint. Mme Laplace-Dolonde souhaite connaître le type de gestion pour les stations de Flûteau nageant. Mme Le Rest précise que ce sont principalement des travaux d'étrépage qui permette de rajeunir les stations.

❖ Mesures Agro-Environnementales climatique (MAEC)

Rappel : Depuis 2015, les MAEC succèdent à plusieurs dispositifs agroenvironnementaux (OLAE, CTE, CAD, MAEt). Ces mesures, également cofinancées par l'Etat et l'Europe, permettent de rémunérer les agriculteurs qui s'engagent à respecter certaines pratiques. Ciblées en priorité sur les parcelles déclarées à la PAC des sites Natura 2000, elles deviennent un outil privilégié de gestion des habitats et espèces d'intérêt communautaire. L'engagement dans une MAEC se fait pour une durée de 5 ans.

M. Fillol présente les Mesures Agro-Environnementales Climatiques (M.A.E.C.). Etant donné qu'aucun contrat n'était à renouveler, aucun budget n'avait été prévu en 2017. Un budget sera prévu en 2018. M. Fillol rappelle que 61 % de la Surface Agricole Utile (S.A.U.) est sous contrat. Mme Lerouillois s'interroge sur la représentativité des parcelles agricoles à l'échelle du site ; M. Fillol indique qu'il y a environ 1 000 ha de terres agricoles. Enfin, M. Fillol informe que la MAEC « prés salés », signée en 2017 par l'association pastorale des havres de la côte Ouest du Cotentin, a été plafonnée à 16 000 € /an.

❖ Travaux de gestion hors contrats

Mme Le Rest précise que des travaux de gestion en faveur des habitats et des espèces sont également réalisés en dehors de contrats Natura 2000. A titre d'exemple, des travaux de broyage de lande ont été réalisés cet automne par le Conservatoire d'Espaces Naturels Normandie Ouest sur une lande privée ; 10 ha ont ainsi été entretenus.

2. Veille environnementale

Mme Le Rest rappelle que l'animateur Natura 2000 assure une veille environnementale sur le site et ses abords : identification des projets/démarches, mise à disposition des données sur les milieux naturels, la faune et la flore, etc. **L'objectif est que les enjeux écologiques du site Natura 2000 soient intégrés aux projets/démarches.**

En 2017, divers dossiers et projets ont été identifiés :

- feux dans la forêt de Pirou (avril 2017) : 7 ha de lande ont été impactés,
- échange avec R.T.E. concernant l'entretien des milieux se trouvant sous la ligne 90kV Coutances - Haye du Puits - Périers au sein du site Natura 2000,
- dépôt de terre à proximité du motocross de Millières : début 2017, de la terre provenant des travaux d'extension de l'entreprise « Créaline » (zone industrielle de Lessay) a été apportée pour réaménager le motocross de Millières. Cette terre de lande a été déposée au-delà des limites du moto-cross sur une parcelle incluse dans le site Natura 2000 : 3 000 m² de lande humide ont été remblayés sans déclaration préalable ni évaluation des incidences au titre de Natura 2000. Après échanges sur le terrain, le président du motocross a fait enlever la totalité du remblai présent sur la lande. Afin d'évaluer l'impact du dépôt de terre, un suivi de la végétation a été mis en place par le CPIE du Cotentin. Les premiers résultats sont favorables ; ils montrent que les espèces végétales caractéristiques des landes colonisent le secteur impacté.
- démantèlement de l'antenne Loran C de Lessay. Mme Gagnard indique que l'antenne a été démontée par tronçon de septembre 2017 à janvier 2018. Pour le moment, aucune directive n'a été prise concernant le devenir des bâtiments situés sur le site (local technique et hébergement). Une procédure de cession des parcelles (40 ha) est en cours ; la vente se fera par appel d'offre. Plusieurs personnes sont d'ores et déjà intéressées comme le C.R.O.S.S. de Jobourg. M. Robiolle indique que le Conservatoire des Espaces Naturels l'a contacté pour savoir si la commune de Muneville-le-Bingard était intéressée. M. Clérot indique qu'il en a été de même pour la commune de La Feuillie. Pour le moment, ces deux communes ne souhaitent pas acquérir ces parcelles mais elles ont récemment été contactées par une société privée pour un projet éolien. M. Clérot demande à être tenu informé au moment de la vente. M. Launay informe également l'assemblée qu'un projet de panneaux photovoltaïques est par ailleurs envisagé sur cet espace (West énergie). Mme Le Rest rappelle qu'il s'agit d'un site à fort enjeux écologiques inclut dans le site Natura 2000. En fonction du projet envisagé, il peut être soumis à une évaluation des incidences Natura 2000 dont le but est de s'assurer que le projet prend bien en compte les enjeux de préservation des habitats et des espèces d'intérêt européen.
- plan d'aménagement forestier – forêt communale de Millières. La partie la plus boisée sur la lande de Millières a été soumise au régime forestier (74 ha). L'ONF a rédigé un plan d'aménagement forestier 2017-2036. Le CPIE du Cotentin et le PNR des marais se sont assurés de la bonne prise en compte des objectifs du docob et notamment la conservation des clairières existantes. L'ONF a présenté le document lors du conseil municipal du 20 septembre 2017 ; ce document a été approuvé.

3. Acquisition / conventions

Dans le cadre de sa politique des Espaces Naturels Sensibles, le Conseil Départemental de la Manche a la possibilité d'acquérir des terrains au sein du périmètre de préemption « Vallée de l'Ay » (validé par les communes de Lessay et Millières). Aucune acquisition n'a été faite en 2017.

Le Conservatoire des Espaces Naturels Normandie Ouest a signé une convention de gestion avec deux propriétaires en décembre 2017 dans le secteur du Fart West (3,6 ha).

4. Etudes / Suivis floristiques

Mme Le Rest présente ensuite les différents suivis scientifiques qui ont été menés en 2017 dans le cadre de l'animation Natura 2000 :

- Suivi floristique des travaux de gestion afin d'évaluer les effets des actions de gestion. A titre d'exemples :
 - **sur la forêt communale de Pirou**, les travaux de broyage mécanique avec export ont eu un effet positif : au bout de 2-3 ans après l'intervention, les bruyères se sont bien développées. Toutefois, un entretien est nécessaire pour éviter le développement des ligneux comme notamment le pin maritime (tous les 5-10 ans). M. Tarin complète en précisant que les pins ont été plantés après la seconde guerre mondiale ; avant, comme le mentionne l'écrivain M. Desdevises du *Dézert* dans son livre « Mon vieux Lessay », « la lande n'est qu'un grand parterre de bruyères ». Mme Laplace-Dolonde s'interroge sur le devenir des broyats de lande. Mme Le Rest explique que ces produits peuvent être récupérés par des agriculteurs qui généralement l'utilisent en litière (lorsque le produit est bien sec) ou en compost. Toutefois, **la valorisation des broyats de lande reste difficile et ponctuel**. Plusieurs expérimentations sont actuellement en cours. M. Fillol informe que le PNR réalise actuellement des essais d'incorporation de végétaux (roseaux, massette, molinie, etc.) dans de la terre pour l'isolation / la construction. Mme Le Rest complète en signalant qu'un maraîcher, inscrit dans la démarche « Maraichage sol vivant », teste ces broyats (dégradation lente, apport de carbone, etc.). Enfin, pour valoriser les produits auprès des agriculteurs, M. Couillard conseille de privilégier la fauche plutôt que le broyage.
 - **dans le havre de St-Germain-sur-Ay**, les actions mises en œuvre par les éleveurs d'agneaux de prés salés (fauche et pâturage) pour lutter contre le chiendent maritime sont efficaces : régression du chiendent maritime au profit d'autres espèces halophiles comme l'obione ou encore la salicorne.
- Suivi des espèces d'intérêt européen (Flûteau nageant et Triton crêté).

En 2017, quatre stations de Flûteau nageant sur sept ont été recensées. Par ailleurs, deux individus de Triton crêté ont été observés sur la pointe du Banc. Les populations de Triton crêté au sein du site ont toujours été très faibles. Des colonies plus importantes sont présentes à proximité du site Natura 2000. L'objectif sur le site Natura 2000 est de maintenir des milieux favorables pour l'accueil de cette espèce.

Mme Le Rest liste brièvement les suivis scientifiques réalisés sur le site Natura 2000 dans le cadre d'autres programmes – cf. diapo 26. Ces suivis contribuent à la connaissance des habitats et de leur fonctionnement, de la faune et de la flore. Ont notamment été réalisés en 2017 : l'actualisation des cartographies des dunes de la Pointe du Banc et de la forêt communale de La Feuillie et la troisième et dernière année du suivi odonates dans les landes / tourbières. Ce suivi a

permis de mettre en évidence que le site de la lande du camp, avec son réseau de mares, était très favorable au Leste des bois et au Leste verdoyant (deux espèces visées par le plan d'action régional odonates).

5. Communication/formation

Mme Le Rest poursuit en présentant les différentes actions de communication / formation réalisées en 2017. La commune de St-Germain-sur-Ay a publié dans son bulletin communal de février 2017, un article présentant les deux contrats Natura 2000 en cours sur le littoral de la commune : « nettoyage respectueux des laisses de mer » et « lutte contre l'érosion dunaire ». Par ailleurs, une réunion/formation de terrain intitulée " Prise en compte des enjeux biodiversité dans les projets littoraux" a été organisée en juin à destination des agents de la DDTM de la Manche : identification des enjeux biodiversité du littoral, identification des recommandations à prendre en compte dans le cadre de projets littoraux que suit la DDTM, etc.

M. Fillol signale que le PNR et le CPIE sont à la recherche de supports (bulletins communaux, etc.) pour la diffusion d'articles présentant des actions réalisées sur le site Natura 2000 des landes de Lessay. M. Tarin indique que les sites web communaux peuvent relayer les informations. M. Sugy soumet l'idée de développer des supports sur le terrain (panneaux d'information, etc.) à l'image du panneau posé au sein de la forêt communale de Pirou au sujet des travaux de création de clairières/corridors autour de la mare de Sursat. M. Couillard complète en précisant que l'information sur le terrain via des panneaux, etc. est un bon moyen de communication qui pourrait être développé au sein du site.

Concernant les sorties sur le terrain à destination des acteurs locaux pour présenter les différents types de travaux, M. Fillol informe également que le PNR et le CPIE sont preneurs de nouvelles idées / thèmes à aborder. En effet, comme le rappelle M. Vattier, les sorties sur le terrain rencontrent peu de succès, les élus et acteurs locaux étant par ailleurs très sollicités.

Mme Lerouillois rappelle que ce site peut aussi être un atout touristique non négligeable à valoriser : sorties nature, etc.

Prévisionnel 2018

⇒ Contrats Natura 2000

Mme Le Rest indique que deux contrats Natura 2000 ont été déposés dans le cadre du premier appel à projets 2018. Un deuxième appel à projets sera probablement lancé à l'automne.

⇒ Contrats agricoles (MAEC)

M. Fillol indique qu'un budget est prévu en 2018, notamment pour le renouvellement des MAE signées en 2013.

⇒ Etudes et suivis environnementaux

Comme les années précédentes, les espèces (Flûteau nageant et Triton crêté) et les habitats d'intérêt communautaire seront suivis. Un nouveau type de suivi sera testé en 2018, le suivi de l'évolution du chiendent maritime par drone. Si les résultats sont satisfaisants, ce suivi pourra être réalisé annuellement.

Mme Lerouillois souhaite savoir si l'activité pastorale dans le havre de St-Germain est pérenne. M. Fillol précise que le chargement est limité afin de préserver les milieux ainsi que la qualité de l'eau. A l'heure actuelle, il y a plus de demandes que de place. Certains éleveurs sont en effet proches de la retraite mais la relève est assurée. M. Hannok complète en précisant que le chargement autorisé est fixé à 100 UGB/ha soit 666 brebis et qu'il n'est pas prévu d'augmenter le

cheptel actuel même si les demandes vont d'en ce sens. Mme Le Rest précise que même si certains éleveurs souhaitent augmenter leur cheptel, ils sont conscients qu'il s'agit d'un espace à forts enjeux et que préserver une mosaïque de milieux naturels est nécessaire pour la biodiversité mais également pour leur activité.

M. Jacquet souhaite qu'il y ai plus d'échanges entre les acteurs même si les points de vue sont antagonistes. Il signale également que les propriétaires privés forestiers intègrent dans leur gestion sylvicole, une gestion écologique et qu'il y a un manque d'information sur la possibilité de bénéficier de contrats Natura 2000. M. Vattier explique que le COPIL peut être ce lieu d'échanges et d'information mais qu'au sein du site Natura 2000 des landes de Lessay, il y a peu forêts privées ; la majorité des forêts étant communales.

Comme ce second document d'objectifs va avoir 10 ans l'année prochaine, Mme Lerouillois souhaite connaître la durée de vie d'un docob. M. Fillol précise que la révision d'un docob se fait lorsque celui-ci est devenu obsolète ; il s'agit d'une procédure lourde à mettre en oeuvre. Pour le moment, le docob est toujours d'actualité, il n'est pas encore envisagé de le réviser. M. Vattier complète en indiquant qu'il s'agit du premier document dans sa deuxième génération à fixer des objectifs chiffrés. Il pourrait donc être intéressant de faire un bilan intermédiaire des actions réalisées qui serait diffusé de façon plus large.

M. Vattier signale que les différentes actions réalisées sur le site via Natura 2000 (réalisation de travaux de gestion, etc.) participent à l'économie locale. Cet impact économique est parfois ignoré mais il est non négligeable.

⇒ **Communication**

Mme Le Rest indique que les réunions d'information sur le terrain mobilisent généralement peu de participants. En 2018, le CPIE et le PNR vont proposer aux acteurs locaux, deux types de sorties sur le terrain. La première, qui a déjà eu le lieu le 3 mars 2018, est la participation à un chantier de suppression de jeunes pousses de pins sur la lande de Millières afin de conserver la lande ouverte. Une dizaine de personnes ont participé à ce chantier dont un élu de Millières. La deuxième sortie sera une visite d'expérience de gestion de lande ouverte hors site Natura 2000.

⇒ **Divers**

Mme Le Rest informe l'assemblée qu'une réunion du groupe de travail « lande ouverte » sera organisée en 2018. Les points abordés seront : le devenir des landes ouvertes au sein du site Natura 2000, l'identification de travaux de restauration de lande et la valorisation des produits (broyats / fauche de lande).

M. Couillard remercie Mme Lerouillois, secrétaire générale de la sous-préfecture de Coutances ainsi que les participants et clôt la réunion.

Rédaction : Maïwenn Le Rest et Nicolas Fillol, le 14 avril 2018

Animateurs du site Natura 2000 « Havre de St-Germain-sur-Ay et des Landes de Lessay »

- **Nicolas Fillol**, PNR des marais du Cotentin et du Bessin
02.33.71.61.90 / nfillol@parc-cotentin-bessin.fr

- **Maïwenn Le Rest**, CPIE du Cotentin
02.33.46.37.06 / maiwenn.lerest@cpiecotentin.com